



CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

VOTRE ADMISSION

Centre Hospitalier de Pithiviers

10 Boulevard Beauvallet

BP 700

45307 PITHIVIERS CEDEX

☎ 02.38.32.31.31 (accueil standard) – Fax : 02.38.32.31.11

www.hopital-pithiviers.fr – direction@ch-pithiviers.fr



Les formalités à remplir pour l'admission ou pour une consultation sont nécessaires pour bénéficier de tous vos droits dans les meilleures conditions.

Elles s'accomplissent au « Service des Usagers » dans le hall d'accueil, du **lundi au vendredi de 8 h à 17 h 20 et le samedi de 8 h à 11 h 45**. Tél. 02 38 32 33 70 / 31 30.

Quelle que soit votre situation, le « Service des Usagers » peut vous renseigner sur les points qui vous préoccupent et vous apporter toute l'aide nécessaire pour ces formalités.

Assurez-vous que votre dossier administratif est complet. Si ce n'est pas le cas, nous serions éventuellement amenés à facturer le coût de votre séjour ou de l'acte qui a été réalisé.

Dans tous les cas, merci de vous présenter muni des documents suivants :

- une pièce d'identité ;
- le certificat médical de votre médecin traitant si vous en disposez ;
- votre carte vitale ou l'attestation en cours de validité remise par votre centre de sécurité sociale ;
- votre carte de mutuelle ou l'attestation C.M.U. en cours de validité.

La C.M.U. (Couverture Maladie Universelle) : une complémentaire gratuite dont vous pouvez bénéficier sous conditions de ressources ou si vous êtes allocataire du R.S.A.

La demande doit être faite auprès de votre Centre d'Assurance Maladie.

Les bénéficiaires de l'Aide Médicale Etat doivent fournir leur attestation en cours de validité.

ET SUIVANT VOTRE SITUATION :

SI VOUS ETES ACCIDENTE DU TRAVAIL :

- La déclaration « d'accident du travail » délivrée par votre employeur. (volet 2)

SI VOUS ATTENDEZ UN ENFANT :

- La carte vitale mise à jour ou l'attestation remise par votre centre de sécurité sociale,
- Le livret de famille, le carnet de maternité,
- Une reconnaissance anticipée si vous n'êtes pas mariée.

SI VOUS ETES RESSORTISSANT D'UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE :

- Votre carte vitale européenne ou un des formulaires délivrés par la Caisse d'Assurance Maladie de votre pays d'origine. (E111 / E112)

SI VOUS ETES ORIGINAIRE D'UN ETAT NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE :

- Un accord de prise en charge délivré par la Caisse d'Assurance Maladie de votre pays d'origine,
- Votre passeport ou visa touristique délivré pour votre séjour en France.

POUR LES ENFANTS MINEURS OU MAJEURS SOUS TUTELLE :

- Une autorisation du parent exerçant l'autorité parentale,
- L'autorisation du tuteur avant les soins ou interventions nécessaires.

Si vous n'avez pas de couverture sociale, l'assistante sociale de l'établissement vous aidera dans vos formalités. Vous pouvez demander à la rencontrer du lundi au vendredi en vous adressant au cadre du service ou en l'appelant au 02.38.32.31.68 / 65.

ADMISSION EN URGENCE

Les soins vous seront donnés en priorité. Un minimum d'informations sera recueilli par le personnel du service. Néanmoins, un membre de votre famille est invité à se présenter aussi rapidement que possible au « Service des Usagers », afin de compléter votre dossier.